

LIGUE SLAM DE FRANCE • RÉSEAU NATIONAL

CHARTRE DES VALEURS ET DES ENGAGEMENTS

Version officielle 2026

Un cadre commun pour une pratique libre, diverse,
responsable et collective du slam.

« Le collectif fait notre force. »

Adoptée par l'Assemblée Générale de la Ligue Slam de France en 2026

PRÉAMBULE

La Ligue Slam de France est un réseau national qui rassemble des personnes, des scènes, des associations, des collectifs et des organisateurs qui font vivre le slam sous des formes diverses.

Le slam est une pratique ouverte, populaire, participative et vivante. Il peut prendre la forme d'une scène ouverte, d'un tournoi, d'un championnat, d'un événement incluant spectacle, atelier, rencontre ou de toute autre forme permettant à la poésie de circuler et aux personnes de se rencontrer.

La LSF reconnaît cette diversité et n'a pas vocation à imposer une forme unique de pratique. La présente charte définit le socle commun qui permet à cette diversité de vivre au sein d'un même réseau. Elle affirme nos valeurs, précise nos engagements collectifs et fixe les principes qui doivent guider nos relations, nos événements et notre fonctionnement associatif.

Elle n'a pas vocation à régler chaque désaccord ni à remplacer les statuts ou les règlements de l'association.

Elle constitue avant tout un pacte commun de valeurs, de responsabilité, de dialogue et de protection.

1. NOS VALEURS FONDAMENTALES

ÉGALITÉ — Chaque personne doit pouvoir trouver sa place dans le mouvement slam, sans discrimination.

OUVERTURE — La LSF accueille la diversité des parcours, des pratiques, des opinions et des formes artistiques.

ACCESSIBILITÉ — Le slam doit rester une pratique accessible, ouverte au plus grand nombre et attentive aux différents obstacles qui peuvent empêcher la participation.

RESPECT — La liberté artistique et la liberté de parole s'exercent dans le respect de la dignité et de l'intégrité des autres.

PARTAGE — Le slam repose sur la transmission, la rencontre, l'échange et la circulation des expériences.

INTERACTIVITÉ — Le slam est une relation entre celles et ceux qui prennent la parole et celles et ceux qui l'écoutent, la reçoivent et y réagissent.

LIBERTÉ D'EXPRESSION — Chacun doit pouvoir porter une parole artistique, personnelle ou politique dans le respect du cadre commun et du cadre de la loi sur la liberté d'expression.

LIBERTÉ D'OPINION — Le désaccord, la critique et la diversité des opinions font partie de la vie collective.

SÉCURITÉ — Toute personne doit pouvoir participer à une activité de la LSF dans un environnement permettant sa sécurité physique et morale.

NON-DISCRIMINATION — Aucune personne ne doit être écartée, humiliée ou défavorisée en raison notamment de son sexe, de son genre, de son origine, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son apparence, de ses convictions ou de sa situation sociale.

ATTENTION — La prévention des violences, discriminations, harcèlements et situations de mise en danger relève de la responsabilité de chacun.

RESPONSABILITÉ COLLECTIVE — La LSF est un collectif. Chacun contribue, selon son rôle et ses possibilités, à la qualité de la vie commune.

DIALOGUE ET TRANSPARENCE — Les désaccords et les difficultés doivent pouvoir être exprimés, entendus et traités dans un cadre respectueux, avec un niveau de transparence adapté à la situation et au respect de la confidentialité des personnes concernées.

2. UN ENGAGEMENT COMMUN

Adhérer à la Ligue Slam de France signifie rejoindre un collectif fondé sur ces valeurs. Chaque adhérent, chaque scène et chaque organisateur affilié s'engage à contribuer à leur mise en œuvre dans ses pratiques.

Cet engagement concerne aussi bien les activités artistiques que les relations entre les personnes et le fonctionnement collectif de la Ligue.

Il implique notamment : respecter les personnes ; favoriser l'accueil et l'inclusion ; permettre l'expression des différentes opinions ; accepter le désaccord et la critique ; prévenir les comportements discriminatoires ou violents ; respecter les responsabilités et les rôles de chacun ; contribuer à un fonctionnement collectif et coopératif.

La discussion, dont la contradiction et la diversité des points de vue font partie, fait partie de la vie démocratique d'une association. Ce qui est incompatible avec cette charte, ce sont notamment les violences, les discriminations, les intimidations, le harcèlement et les comportements portant atteinte à la dignité ou à la sécurité des personnes.

3. LIBERTÉ ET RESPONSABILITÉ

« Tu as le droit de dire ce que tu as à dire. Les autres ont le droit d'exister, d'écouter, de réagir et de répondre. »

Le poète porte sa parole et en assume la responsabilité. Le public peut réagir, ne pas être d'accord, être touché, rire, applaudir, critiquer ou rester silencieux. Cette interaction constitue une partie essentielle de l'esprit du slam.

Action → réaction → interaction.

La liberté d'expression ne signifie donc pas l'absence de responsabilité. Elle suppose de reconnaître aux autres la même liberté.

4. DIVERSITÉ DES PRATIQUES

La LSF reconnaît la diversité des pratiques du slam. Elle défend notamment la pratique du slam avec tournoi tout en reconnaissant pleinement les scènes sans tournoi comme faisant partie du mouvement lorsqu'elles partagent les valeurs communes de la LSF.

La LSF n'a pas vocation à imposer un modèle unique de scène ou de tournoi. Chaque organisateur peut développer sa propre approche, son identité, ses règles et ses formes artistiques, dans le respect des valeurs communes.

« L'unité du réseau ne repose pas sur l'uniformité des pratiques. Elle repose sur un socle de valeurs partagé. »

5. ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

La LSF affirme l'égalité de toutes et tous dans l'accès à ses activités, à ses scènes et à ses responsabilités. Aucune discrimination ne peut être justifiée par une appartenance, une origine, un genre, une orientation sexuelle, un handicap, une apparence, une situation sociale, une conviction ou toute autre caractéristique personnelle.

Une attention particulière est portée à la prévention du sexisme, des violences sexistes et sexuelles, du racisme, des discriminations, du harcèlement, des intimidations et des comportements humiliants ou menaçants.

L'attention collective doit permettre d'identifier les situations préoccupantes et d'agir avant qu'elles ne deviennent plus graves.

6. PRÉVENIR, ÉCOUTER, PROTÉGER

La protection des personnes constitue une responsabilité collective.

PRÉVENIR — Identifier les risques et mettre en place un cadre clair permettant à chacun de participer dans de bonnes conditions.

ÉCOUTER — Permettre à une personne qui rencontre une difficulté ou souhaite signaler une situation préoccupante de trouver un interlocuteur identifié.

AGIR — Lorsqu'une situation l'exige, prendre les mesures nécessaires pour faire cesser un comportement problématique ou prévenir un risque.

PROTÉGER — Lorsque la sécurité ou l'intégrité d'une personne est en jeu, les responsables présents peuvent prendre, dans le cadre de leurs compétences, les mesures nécessaires à la protection des personnes concernées. Les situations signalées doivent être traitées avec sérieux, discrétion et respect des personnes concernées.

7. LES ORGANISATEURS

Les organisateurs de scènes et d'événements affiliés à la LSF jouent un rôle particulier dans la mise en œuvre de cette charte. Ils veillent notamment à créer un cadre accueillant ; informer les participants des règles essentielles de l'événement ; identifier un interlocuteur en cas de difficulté ; prévenir les comportements dangereux ou discriminatoires ; intervenir lorsqu'une situation l'exige ; protéger les personnes concernées ; favoriser le dialogue lorsque celui-ci est possible et approprié.

L'organisateur n'a pas vocation à être juge de toutes les situations. Il a d'abord la responsabilité de prévenir, protéger et faire respecter le cadre de l'événement.

8. DÉSACCORDS, DÉBATS ET VIE DÉMOCRATIQUE

La LSF est une association et un réseau vivant. Les désaccords peuvent porter sur les pratiques artistiques, les orientations de l'association, les projets, les personnes ou les décisions collectives. Ils font partie de la vie démocratique. La critique et la contradiction doivent pouvoir s'exprimer.

En retour, chacun s'engage à écouter les arguments des autres et à distinguer la critique d'une décision, d'une action ou d'un comportement d'une attaque visant la personne, ainsi qu'à éviter les intimidations et les tentatives d'empêcher la parole.

« Le désaccord n'est pas un problème à supprimer. C'est une réalité collective à organiser. »

Lorsque cela est nécessaire, la LSF privilégie la recherche d'un échange, d'une clarification ou d'une médiation avant toute autre réponse, lorsque la nature de la situation le permet.

9. RESPONSABILITÉ COLLECTIVE ET GOUVERNANCE

Les responsabilités exercées au sein de la LSF sont exercées au service du collectif. Les personnes investies d'une responsabilité associative s'engagent à respecter les décisions collectives ; respecter les rôles et responsabilités définis par les statuts ; favoriser la circulation de l'information ; permettre l'expression des désaccords ; distinguer les intérêts personnels des responsabilités associatives ; rechercher autant que possible des solutions collectives.

L'exercice d'une fonction ne doit pas avoir pour effet d'empêcher la contradiction, de limiter indûment la circulation de la parole ou de substituer une décision individuelle à une décision relevant des instances compétentes.

La responsabilité associative implique donc à la fois un pouvoir d'action et un devoir de rendre compte.

10. PRATIQUES ARTISTIQUES ET LIBERTÉ DE CRÉATION

La LSF défend une pratique du slam permettant l'expression de voix, de styles et de sensibilités différentes. Une parole peut être provocatrice, politique, intime, humoristique, dérangeante, ironique, crue, vulgaire ou contestataire. La charte ne vise pas à définir ce qu'il est permis de dire artistiquement.

La liberté de créer et de s'exprimer ne donne pas un droit à la violence, au harcèlement, à l'intimidation ou à la discrimination. La LSF défend donc simultanément la liberté de parole et la responsabilité de chacun.

11. TRAITEMENT DES SITUATIONS

La présente charte n'a pas vocation à constituer à elle seule une procédure disciplinaire. Lorsqu'une situation grave ou répétée est portée à la connaissance de la Ligue, celle-ci peut mettre en œuvre les procédures prévues par ses statuts et ses règles internes.

Selon la nature de la situation, celles-ci peuvent comprendre : un échange avec les personnes concernées ; une demande de clarification ; une médiation lorsque celle-ci est possible ; des mesures provisoires de protection ; un examen par les instances compétentes ; toute autre mesure prévue par les statuts.

Les éventuelles mesures prises doivent être adaptées à la situation et respecter les principes de respect des personnes, d'équité et de possibilité pour les personnes concernées de faire entendre leur point de vue.

Les sanctions éventuelles relèvent des procédures et instances compétentes de la Ligue et ne constituent pas le cœur de la présente charte.

12. UNE CHARTE POUR FAIRE VIVRE LE SLAM

Cette charte est un engagement collectif. Elle rappelle ce que nous voulons construire ensemble : des scènes ouvertes, des espaces de liberté, des lieux de rencontre, des pratiques diverses, des débats vivants, des responsabilités partagées et un réseau capable de protéger les personnes sans étouffer la liberté.

« Nos scènes sont des espaces de parole, pas des espaces de domination. La liberté y est essentielle, mais elle s'exerce avec responsabilité. Le désaccord y a sa place, mais jamais au détriment de la dignité. La diversité des pratiques fait notre richesse. Le collectif fait notre force. »

13. ADHÉSION ET ÉVOLUTION DE LA CHARTE

L'adhésion à la Ligue Slam de France implique la reconnaissance des valeurs et principes énoncés dans cette charte, dans le respect des statuts de l'association et du droit applicable.

Les adhérents, scènes et organisateurs affiliés sont invités à la faire vivre dans leurs pratiques et à contribuer à son amélioration. Cette charte est un cadre commun. Elle est appelée à évoluer avec le mouvement slam et avec les besoins du réseau.

ANNEXE — PRINCIPES D'APPLICATION

La présente annexe rappelle la logique d'application de la charte. Elle ne constitue pas une procédure disciplinaire autonome.

- 1. Prévenir** — Mettre en place des cadres clairs et accessibles, informer les participants et identifier les interlocuteurs utiles.
- 2. Écouter** — Permettre le signalement d'une difficulté dans un cadre respectueux et confidentiel.
- 3. Protéger** — En cas de risque ou de danger, prendre les mesures nécessaires pour protéger les personnes.

4. Dialoguer lorsque c'est possible — Rechercher la clarification, l'échange ou la médiation lorsque la situation le permet.

5. Examiner — Lorsque la situation le nécessite, saisir les instances compétentes et recueillir les éléments utiles.

6. Décider — Les mesures éventuelles sont prises conformément aux statuts et aux règles internes applicables.

LIGUE SLAM DE FRANCE • RÉSEAU NATIONAL

« Le collectif fait notre force. »

Charte officielle — 2026